

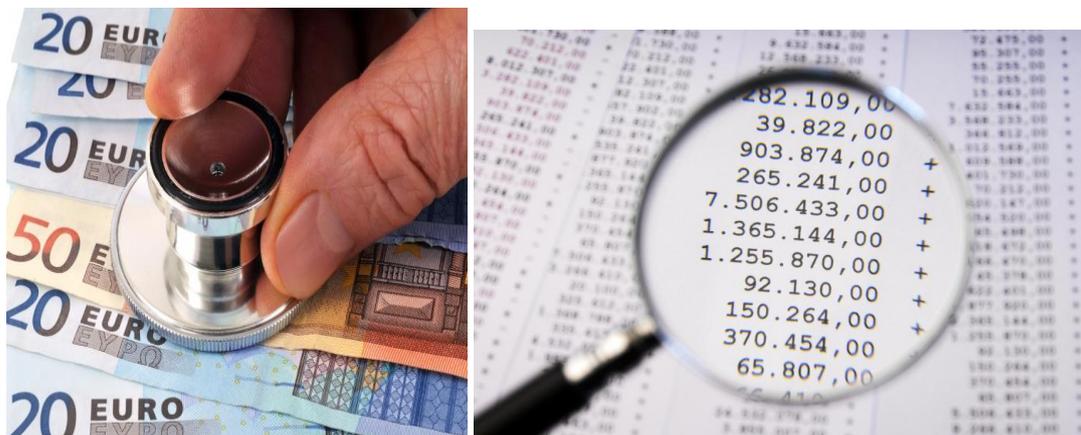


S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

CFDT SERVAIR SA

Roissy 15/07/2017

AUGMENTATIONS et Non Transparence



Pour la transparence financière à un moment où la direction refuse de donner Les écarts de rémunération des cadres dirigeants de Servair, où l'on apprend dans le rapport remis au comité central d'entreprise avec une remarque pertinente d'ailleurs des commissaires aux comptes de l'entreprise de l'absence de données sur les mandataires sociaux ..

La direction déontologiquement et éthiquement **ne peut pas s'engager sur le terrain de l'unilatéralisme** et écarter de manière méprisante les organisations syndicales en **charge des négociations paritaires sur les accords d'entreprise ou la mise en œuvre d'une mutuelle.**



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

CFDT SERVAIR SA

Le fait que l'ancien prestataire de services Humanis « *aurait décidé de partir de Servair* » soi-disant du fait de déficits importants et persistant de nos régimes n'a **jamais été vérifié** et est loin d'être vérifié.

Nous mettons en doute ce motif mais mettons en avant plutôt que déjà à l'époque **c'était la politique de réduction des coûts** au vu du « **défaussement total d'Air France dans toute négociation** » du fait de son engagement dans la vente de servair.

Notre tract du 25 décembre 2016 dernier à toute sa valeur (sur notre site : www.cfdt.servair)

Nous avons déjà dans ce cadre précis mis en avant que la direction avait refusé de négocier une **Mutuelle Solidaire et Responsable au sens de la loi , rappelons la négociation Séparée cadres et non cadres et les différences de traitement non justifiées .**

La direction a mise en place Groupama Génération et son cabinet de consulting BRF (*se substituant pour ceux qui n'ont pas compris à la commission mutuelle c'est-à-dire aux organisations syndicales signataires CFE/CGC, FO, UNSA*) démontrant s'il en est besoin que



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

CFDT SERVAIR SA

les rapports entre certaines organisations syndicales et la direction ont trouvé leurs limites.

Lors du dernier comité d'établissement à servair 1 nous avons mis en avant que les documents envoyés par la direction et sa mutuelle était les tarifs du mois de janvier et non pas ceux du mois de juillet mettant en évidence **des augmentations non substantielles** à venir décidées « in fine » par ceux qui ont validé les accords de mutuelle.

Que les signataires de l'accord mutuelle osent dénoncer cet accord qui met en difficulté les salariés en acceptant le paiement des indemnités journalières sur le NET

Aujourd'hui pour la **CFDT il** n'est pas question de renvoyer aux orties un non choix de mutuelle et valider **la seule position unilatérale de la Direction** les OS doivent jouer pleinement leur rôle sur un choix responsable de mutuelle celle-ci finissant à la fin de L'année 2017 et **de laisser la seule direction décider,**

